

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) DE LA VILLE D'ANTONY

Le projet de la municipalité d'Antony réside dans la définition d'un développement communal harmonieux qui privilégie la satisfaction des besoins de la commune tant en termes de développement des activités et de renouvellement des équipements publics que de préservation des espaces verts et du tissu pavillonnaire.

Le « Diagnostic », prévu par la loi SRU, a, en effet, permis de définir un certain nombre de besoins au vu de l'évolution prévisible de la Ville d'Antony en termes de population, de perspectives économiques et d'enjeux environnementaux notamment.

Par ailleurs, les Antoniens ont manifesté le souhait d'une évolution équilibrée de la commune.

La municipalité entend favoriser la poursuite de cette évolution. La ville doit continuer de renouveler progressivement son habitat et ses équipements, d'aménager ses derniers espaces disponibles et de renforcer son tissu économique, tout en conservant ce qui fait son attractivité : son tissu pavillonnaire et ses espaces verts.

En effet, la ville bénéficie d'un cadre de vie qu'il convient de préserver :

- Un patrimoine naturel riche, complété par un espace public arboré et soigné ainsi que des propriétés privées souvent verdoyantes,
- Outre le parc de Sceaux, de nombreux espaces verts à l'ouest et quelques parcs et squares bien répartis à l'est du territoire,
- Un patrimoine bâti diversifié : de l'ancien bien représenté (notamment pierre de meulière), des maisons individuelles art nouveau, art déco et d'architecture contemporaine intéressantes,
- Un coeur ancien mis en valeur, notamment autour de l'église Saint Saturnin,
- De nombreux alignements d'arbres et quelques boisements (Bois de l'Aurore...).

La commune souhaite également poursuivre son développement économique en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, notamment dans le centre d'affaires en cours de construction de la Croix-de-Berny et dans les zones d'activités

situées au sud de la ville à proximité de l'autoroute A6/A10. L'objectif est de faire d'Antony d'ici 2015 une ville aussi active que résidentielle dans un sud des Hauts-de-Seine trop longtemps oublié par l'aménagement du territoire.

La Ville attend aussi de la création de ces nouveaux emplois sur son territoire une réduction des flux quotidiens domicile-travail.

Le développement de son activité lui donnera, en outre, des moyens supplémentaires pour aménager de nouveaux espaces verts et un réseau de circulations douces, pour poursuivre l'embellissement des différents quartiers, construire ou rénover les équipements publics souhaités par les habitants et continuer d'améliorer et de diversifier son offre de services dans les différents domaines (enfance, jeunesse, sports, loisirs, culture ...)

Le projet s'articule ainsi autour de cinq orientations stratégiques :

- **Une urbanisation maîtrisée dans un cadre de vie de qualité,**
- **Un développement raisonné des activités économiques,**
- **La poursuite d'une politique de renouvellement et de développement des équipements publics,**
- **La protection des espaces naturels et l'amélioration du cadre de vie,**
- **L'amélioration des déplacements et de l'offre de stationnement.**

1 – LA MAITRISE DE L'URBANISATION POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITE

L'attractivité résidentielle d'Antony tient essentiellement à son caractère aéré et pavillonnaire.

L'objectif de la municipalité est donc de préserver le secteur pavillonnaire, d'en permettre le renouvellement progressif et d'éviter sa densification.

Il est aussi de poursuivre la rénovation du centre ville, la construction progressive d'un front bâti le long de la RD 920 et d'aménager les derniers espaces périphériques encore disponibles.

1.1 – Maintenir un cadre de vie de qualité

- **Préserver le caractère résidentiel et pavillonnaire d'Antony**

Le secteur pavillonnaire, constitué généralement de petites parcelles, couvre les 2/3 de la superficie de la Ville et permet une qualité environnementale exceptionnelle en petite couronne.

Ses limites ne seront pas modifiées, sauf de manière très marginale et exceptionnelle au centre ville.

Le coefficient d'occupation des sols sera maintenu à 0,7, ce qui permet le renouvellement et la modernisation des pavillons.

Par ailleurs, les activités nuisantes seront limitées dans le secteur pavillonnaire.

- **Conserver la place importante des espaces verts privés et publics dans le tissu urbain**

Les espaces verts de qualité présents sur la commune participent à la qualité du cadre de vie de ses habitants.

La ville a donc décidé de continuer à les protéger en les classant, selon les cas, en zone Naturelle ou en Espace Boisé Classé, mais également, en prenant des mesures nouvelles pour protéger les cœurs d'îlots et en renforçant les obligations de plantation d'arbres.

1.2 – Poursuivre le renouvellement urbain

- **Poursuivre la rénovation du bâti le long de la RD 920**

Le long de la RD 920, artère principale d'Antony, la Ville choisit de favoriser le développement urbain et commercial afin d'obtenir un front bâti de qualité qui

préservera la qualité de vie des zones résidentielles limitrophes et réunira la ville autour d'un axe qui l'a trop longtemps coupée en deux. Elle engagera, avec l'aide du Conseil général, l'aménagement de la voirie en boulevard urbain paysager et sûr.

- **Poursuivre la rénovation du cœur de ville**

Au centre ville, après le réaménagement de la place de la gare, la réflexion sera poursuivie sur l'aménagement des espaces du cœur de ville (place Firmin Gémier, marché, RD 920, rue Mounié), ainsi que sur les liens entre le centre ville et la résidence universitaire.

- **Intégrer les quartiers périphériques**

La municipalité souhaite également mieux relier ses quartiers périphériques, créés dans les années 60 à l'initiative de l'Etat pour construire des logements indispensables mais sans souci d'intégration à la ville.

Cette volonté s'illustre déjà dans les opérations en cours, de rénovation du quartier du Noyer Doré et d'aménagement de la Croix-de-Berny ; elle se poursuivra avec les projets des Bas-Graviers à l'ouest et du Cemagref à l'est.

- **Aménager les entrées de ville**

Il convient également de rendre plus visibles les principales entrées de la ville.

Le **grand carrefour de la Croix-de-Berny** doit reprendre toute sa place dans le paysage urbain d'Antony et retrouver le dynamisme qu'il avait avant sa destruction par les travaux de l'autoroute A 86.

L'aménagement engagé depuis plusieurs années prévoit la construction d'immeubles de bureaux en lisière du carrefour et de la RD 986 et, à l'abri de cette protection bâtie, la construction de logements, libres et sociaux, qui s'intègrent à l'urbanisme existant.

Cet aménagement doit être poursuivi et achevé au nord-est de la place sur la partie la plus au sud des actuels terrains de la RATP. En compensation sera créé autour de la Coulée verte du TGV Atlantique, dans le quartier des Bas-Graviers, en lieu et place de friches autoroutières, un espace vert public, nouvelle zone naturelle à l'ouest de la commune.

Les entrées de ville doivent être mieux valorisées sur les grands axes que constituent :

- **la RD 920**, au nord en limite de Sceaux et de Bourg-la-Reine au carrefour de la Duchesse du Maine et au sud en limite de Massy.
- **La RD 986**, à l'ouest en limite de Châtenay-Malabry au carrefour de l'Europe et à l'est en limite de Fresnes pour réintégrer le quartier Saint-Exupéry dans la ville.

2 – LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Antony est encore aujourd'hui une ville plus résidentielle qu'active, malgré l'action menée avec succès depuis plus de 20 ans pour attirer des activités porteuses d'emplois. **La Ville veut poursuivre son développement économique avec l'ambition de devenir d'ici 2015 une ville aussi active que résidentielle.**

Historiquement pauvre en emplois en raison de la politique de la DATAR qui privilégiait la province et le quartier d'affaires de La Défense, Antony a porté le nombre de ses emplois de 15 000 à 21 000 entre 1983 et 2001 par une politique volontariste. Cette politique sera renforcée avec l'objectif d'atteindre 28 000 emplois en 2015, ce qui correspond au nombre d'actifs habitant Antony. La Ville entend notamment s'inscrire dans la dynamique du pôle de compétitivité Meditech-Santé pour favoriser le développement de la haute technologie sur son territoire.

Trois orientations spécifiques soutiennent cette ambition.

- **L'achèvement du pôle économique de la Croix-de-Berny**

La Croix de Berny est exceptionnellement bien desservie par les autoroutes A 86 et A6, l'aéroport d'Orly tout proche, le RER B, bientôt le TVM, une gare routière de bus et à l'échéance 2010 une liaison tramway vers Vélizy.

Après l'implantation en 1988 du centre d'affaires de la Sous-Préfecture (1 000 emplois), l'immeuble de bureaux au sud-est du Carrefour (1 000 emplois), et celui de l'avenue Le Brun face à la gare Croix-de-Berny (500 emplois), le secteur sud-ouest du carrefour est en cours d'achèvement (1 500 emplois prévus).

Avec le site proche de Sanofi-Aventis avenue Raymond Aron (2 000 emplois), le pôle de la Croix-de-Berny devrait compter dès 2007 plus de 6 000 emplois.

La Ville souhaite maintenant l'aménagement du secteur nord-est, actuellement occupé par une partie des terrains de sports au nord-est de la place, pour terminer la place par un immeuble de bureaux le long de la RD 986 qui permettra d'attirer encore 1 500 nouveaux emplois.

- **La rénovation, la requalification et le développement des zones d'activités au sud de la commune**

Situées au sud-est de la Ville, le long de l'autoroute A6/A10, les zones d'activités exigent une meilleure visibilité et une amélioration de leur accès à l'autoroute.

Leur modernisation et la mise en valeur de leur environnement comme de leur accès autoroutier, permettra d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

En particulier, la partie de la zone d'activités, située autour du centre André Malraux, réalisée dans les années 1970, qui compte aujourd'hui essentiellement des entrepôts vieillissants et, pour une part, obsolètes, sera requalifiée pour accueillir de nouvelles entreprises de haute technologie ainsi que des bureaux dans des secteurs tertiaires créateurs d'emplois.

Enfin, près de la gare Fontaine-Michalon, la création d'une petite zone d'activités, de bureaux et de commerces entre les deux lignes de chemin de fer, zone peu propice à l'habitat, permettra d'accueillir des petites entreprises dans des locaux de prix accessibles et bien desservis par le RER B.

- **La conservation des commerces traditionnels de proximité en centre ville**

Plus généralement, la Ville veut soutenir la création et l'implantation de petites entreprises, notamment artisanales, et suivra avec attention l'évolution du commerce de proximité.

En revanche, pour maintenir l'attractivité du petit commerce antonien qui allie tradition et qualité, la ville ne souhaite pas favoriser l'implantation de nouvelles grandes surfaces : les besoins des habitants sont aujourd'hui satisfaits par les magasins existants et par la proximité de centres commerciaux importants à Belle-Epine, Vélizy, ainsi qu'à Fresnes et à Massy.

3 – LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Antony est déjà aujourd'hui **une ville animée**, dotée de nombreux établissements d'enseignement et socio-culturels, d'un centre ville riche de commerces et du marché le plus dynamique de la banlieue sud. De nombreuses manifestations tout au long de l'année permettent aux habitants de s'y divertir sans avoir besoin de se déplacer trop loin. Cependant, certains équipements vieillissent et demandent à être renouvelés.

Pour le développement de ses services et de ses équipements, la Ville retient deux orientations particulières.

1. Développer les équipements publics destinés à accueillir tous les âges de la population

Comme dans l'ensemble de la région, la moyenne d'âge de la population devrait progressivement s'élever. On peut toutefois penser que, grâce à un parc de logements de taille relativement plus élevée que la moyenne départementale, en raison du nombre d'habitations individuelles, la population restera globalement plus jeune que la moyenne départementale : il s'agit dans ce contexte, à la fois de bien accueillir les enfants et d'aider les plus âgés à vivre dans les meilleures conditions possibles.

Au vu des perspectives d'évolution démographique identifiées à l'issue du diagnostic, la population communale devrait se maintenir autour de 60 000 habitants

Dans ces conditions, d'ici 2015, après la reconstruction de l'école de la Croix-de-Berny et la création récente de nouvelles structures de petite enfance, l'accueil des enfants sera assuré, même si, en raison du taux élevé d'activité des jeunes parents, l'offre de modes variés de garde des petits enfants continuera de devoir être améliorée et augmentée.

Par ailleurs, la Ville continuera de développer une politique active d'accompagnement des seniors, notamment pour le maintien à domicile et en partenariat avec les structures d'accueil du bassin de vie.

2. Renouveler les équipements vieillissants

Un **certain nombre d'équipements**, construits dans les années soixante et soixante-dix, deviennent **insuffisants**. Il s'agit notamment du cinéma et du théâtre (qui relève désormais de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre). La ville manque par ailleurs d'espaces de convivialité, de lieux dédiés aux jeunes et aux associations.

Le renouvellement progressif de ces équipements, afin d'éviter d'alourdir la pression fiscale, sera poursuivi, le développement de l'activité économique en facilitant le financement.

D'ores et déjà, la reconstruction du cinéma est engagée sur son site actuel, ainsi que la rénovation du château Saran au parc Heller, afin d'y accueillir des

activités culturelles et de loisirs. Sont également à l'étude la construction d'une nouvelle médiathèque au Noyer Doré, ainsi que d'une salle d'arts martiaux et d'une salle régionale d'escrime à proximité du centre sportif Lionel Terray.

La Ville doit également prévoir la construction d'une grande salle polyvalente et des lieux de réunions pour les associations comme des espaces d'activités pour les jeunes.

Le théâtre sera reconstruit par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

4 – LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Pour améliorer l'environnement, la Ville s'engage dans une démarche de développement durable qui entend privilégier les espaces verts, la qualité du cadre urbain et l'unité du territoire.

1. Protéger et développer les espaces verts

Les espaces verts publics existants sont nombreux et bien répartis sur le territoire de la Ville qui restera attentive à les protéger et les aménager au mieux.

Toutefois, l'aménagement de bureaux et de logements sur 2 hectares actuellement dédiés au sport à la Croix-de-Berny implique la création de nouveaux espaces verts en compensation. Ainsi deux nouveaux espaces verts d'importance seront aménagés et ouverts au public :

- sur les terrains à l'ouest de la commune dans le quartier des Crocheteurs et des Bas-Graviers.

Cet espace vert, classé zone naturelle, compensera les 2 hectares des terrains qui ont vocation à être construits en bordure de la RN 186 à la Croix-de-Berny. Il sera aménagé de part et d'autre de la Coulée Verte et complétera ainsi la trame verte qui s'étend déjà du bassin de retenue de la Bièvre, à travers le parc Heller, la coulée du Paradis et la coulée verte, pour rejoindre le Parc de Sceaux. Il pourra être prolongé, à travers Châtenay-Malabry, en direction du Bois de Verrières.

- au Noyer Doré sur le site de l'ancien « Grand L », un jardin public d'un demi-hectare.

2. Favoriser les démarches de développement durable

La Ville favorisera le développement durable sous ses différentes formes :

- en veillant à choisir de préférence des arbres de qualité sur toutes ses plantations,
- en répertoriant et en faisant connaître le patrimoine vert (création d'un arboretum, adhésion à la charte départementale de l'arbre, ...),
- en favorisant toutes les actions susceptibles d'économiser l'eau,
- en réalisant l'intégration paysagère du CEMAGREF et des terrains de sports au nord-est de la Croix-de-Berny,
- ainsi qu'en s'associant aux études et aux projets de réouverture de la Bièvre sur son territoire.

Des recommandations et des incitations en faveur du développement durable seront également proposées pour les futurs constructeurs.

3. Favoriser la qualité du cadre urbain

Le territoire d'Antony est riche d'un patrimoine urbain qu'il importe de conserver et de protéger.

- Pour favoriser sa protection, un cahier de recommandations architecturales permettra d'accompagner les futurs constructeurs dans leurs démarches d'amélioration et de construction.
- L'embellissement et la modernisation de la ville seront poursuivis : l'accent sera mis sur l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, en même temps que seront prévues les infrastructures permettant d'assurer l'accès au très haut débit de tous, la rénovation de la voirie et de l'éclairage public, l'aménagement de nouveaux massifs fleuris dans les différents quartiers.
- Le projet d'aménagement de la Ville devra tenir compte des risques naturels présents sur la commune, comme ceux des carrières.

4. Mieux relier les différentes parties du territoire communal

La Ville s'attachera à réduire les nuisances provoquées par les voies de communication qui constituent des ruptures urbaines fortes notamment l'autoroute A 86 et la ligne C du RER :

- Traitement de la voirie de la RD 920
- Amélioration des franchissements de voies ferrées
- Développement des liaisons douces

5 – L'AMELIORATION DES DEPLACEMENTS ET DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par une circulation plus fluide et plus sûre, des transports en commun développés, la création d'un réseau de circulations douces et l'amélioration de l'offre de stationnement.

Aujourd'hui 80 % des actifs antoniens travaillent hors de la ville. L'un des objectifs du développement des emplois à Antony est de permettre un rapprochement domicile-travail pour davantage d'actifs et contribuer ainsi à limiter les déplacements automobiles au profit de transports en commun et de circulations douces.

1. Mieux répondre à la demande de transports en commun

A l'horizon 2015, les perspectives d'augmentation du nombre d'emplois et de la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans induisent une utilisation plus importante des **transports en commun**. En même temps, il s'agit aussi de **réduire la circulation routière**. La Ville s'attachera donc à aider tous les projets de ses partenaires en charge de cette responsabilité pour répondre à cette demande :

- la montée en puissance du réseau de transport communautaire « Le Paladin »,
- l'arrivée du TVM à la Croix-de-Berny à la fin de 2007,
- la réorganisation du pôle RER de la Croix-de-Berny qui devient « multimodal »,
- enfin le projet de tramway prolongeant le TVM jusqu'à Vélizy.

2. Sécuriser les déplacements

- Pour sécuriser et fluidifier la circulation automobile à Antony, il faut d'abord **réduire la circulation de transit** en la dirigeant vers des rocade, ce que favorisera l'aménagement, d'ores et déjà prévu par l'Etat du demi-échangeur de l' A 86 à Châtenay-Malabry en direction de Versailles et l'ouverture, actuellement à l'étude, d'une bretelle d'accès à l'A6/A10 vers Paris, au niveau de la zone d'activité du sud d'Antony.
- Afin de **rendre la circulation plus sûre pour tous**, et accessible aux personnes à mobilité réduite, la municipalité s'attachera :
 - à faire respecter le 50 Km/h sur les principaux axes,
 - à préserver les voies résidentielles, en créant des zones 30 ou en aménageant la voirie,
 - à réserver les trottoirs aux piétons,
 - à faciliter la circulation des personnes handicapées.

3. Promouvoir l'utilisation du vélo et de la marche

Un **réseau de circulations douces**, associant zones 30 et pistes cyclables, sera mis en œuvre. Il aura pour priorité de faciliter l'accès aux collèges et lycées ainsi qu'aux espaces verts et sera relié à la piste cyclable existant sur la Coulée verte.

Les parcs à vélos seront développés et modernisés.

4. Faciliter le stationnement

- En augmentant l'offre de stationnement : après l'achèvement du nouveau parking de centre ville (qui offrira désormais 340 places), la Ville étudiera toutes les possibilités de construction de nouveaux parcs publics, notamment à proximité de la mairie et des gares, et augmentera le nombre réglementaire de places de stationnement à réaliser dans les nouveaux programmes de construction.
- En poursuivant une politique de stationnement payant qui favorise l'activité commerciale tout en assurant un confort de vie aux riverains.